

ALSH de Printemps: mode d'emploi

Chers parents,

en application des consignes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale reçues le 06 avril , **la municipalité a le regret de vous annoncer que les ALSH de printemps ne pourront avoir lieu dans les conditions habituelles.**

Par conséquent, au même titre que les accueils périscolaires, **seront accueillis uniquement les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.**



Liste personnels mobilisés

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
15.64 Ko

Publié le Vendredi 2 avril 2021

Cet accueil minimum aura lieu du **12 au 23 avril 2021 dans les locaux de l'îlot loisirs**. Les activités seront adaptées en fonction des effectifs, de l'âge et des contraintes sanitaires.

Si vous avez besoin de faire garder votre enfant pendant le temps de pause méridienne, un repas froid devra être fourni par vos soins.

Pour les réservations, vous pouvez dès maintenant contacter le service éducation par téléphone au 03 21 08 10 50 afin de communiquer vos besoins.

Publié le 02 avril 2021